

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Pôle chimique sud de Toulouse

29 mars 2004

La séance est consacrée à la présentation des zones inondables par la DIREN, Direction Régionale de l'Environnement, ainsi qu'à l'actualité des sites du pôle chimique.

Au même titre que la DRIRE, la DIREN est un service déconcentré du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, dont les missions essentielles sont la préservation et l'amélioration de l'environnement. Ses domaines d'interventions concernent les sites paysagers et naturels, les risques naturels, l'hydrologie et la gestion de l'eau.

La DIREN est chargée notamment de mettre en place des protections réglementaires des éléments du territoire (sites classés, réserves naturelles, arrêtés de biotopes). Elle apporte également un appui technique et des aides financières à divers programmes de restauration de la diversité biologique, de préservation des paysages et de ses sites, de protection contre les risques naturels, de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Elle assure en outre conseils et expertise sur les projets d'aménagement du territoire et participe à l'élaboration des documents de planification (eau, air, milieux naturels, paysages, espace, déchets et nuisances).

Enfin, elle exerce des missions spécifiques par le biais de la DIREN Bassin d'Adour Garonne, qui coordonne les actions dans le domaine de l'eau sur le bassin, et de la DIREN Massif pyrénéen, qui coordonne les actions environnementales sur le massif et l'annonce des crues (réseau de surveillance des crues du bassin de la Garonne).

Au titre de quelques-unes de ses actions : les mesures des débits et de la qualité des cours d'eau, l'inventaire des milieux naturels et des paysages, la cartographie informative des zones inondables

54 services d'annonces des crues surveillent 16 000 km de cours d'eau en France. Ils disposent pour cela de réseaux automatisés de collecte de données. En Midi-Pyrénées, un réseau radio de télémessures et 5 services d'annonce des crues surveillent les cours d'eau principaux.

Avant le début de la séance, Lucienne Réal revient sur un problème qu'elle a soulevé à plusieurs reprises au sein de l'instance, celui d'odeurs nauséabondes qui persistent et émaneraient de la SNPE. Jean Mahenc décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

Historicité des crues

La cartographie des zones inondables trouve son origine dans la circulaire de 1994 qui préconise l'élaboration d'atlas des zones inondables. Les circulaires du 24 janvier 1994 (traite de la constructibilité des zones inondables), du 2 février 1994 et du 24 avril 1996 (traite des adaptations possibles sur les constructions existantes, de la mise hors d'eau des réseaux et équipements lors des travaux) définissent les règles à appliquer aux zones inondables par rapport à la crue de référence. **La crue de référence est définie « comme étant la plus forte**

connue, autrement appelée Plus Hautes Eaux Connues (PHEC), ou dans le cas où celle-ci serait plus faible que la crue centennale, cette dernière »

En région Midi-Pyrénées, la cartographie informative des zones inondables a permis de tracer le contour des zones fréquemment inondées ainsi que la limite des plus hautes eaux connues sur 7000 km de cours d'eau. Une cartographie des phénomènes naturels à risques sur les Pyrénées est en cours.

La méthodologie employée allie la connaissance historique des cours d'eau (hydrologie, repères de crues, archives) et la géomorphologie fluviale (données du terrain, analyse des formes du relief du fond de la vallée...). Le principe retenu est que les niveaux déjà atteints par des crues passées peuvent l'être de nouveau par des crues exceptionnelles.

Dans son principe d'élaboration, la cartographie informative des zones inondables ne prend pas en compte les aménagements, réalisés après les grandes crues (travaux de protection, recalibrage, modification de la section des ponts...), ni d'ailleurs l'urbanisation en zone inondable qui est un facteur aggravant. Toutefois, les ouvrages, remblais, levées, susceptibles de modifier l'écoulement, ont été portés sur les cartes et sont repérés par un trait jaune. La cartographie informative des zones inondables, qui s'appuie sur la connaissance historique et en particulier sur les plus hautes eaux connues, est donc la référence à prendre en compte dans la grande majorité des cas car les conditions d'écoulement n'ont pas été modifiées significativement depuis leur occurrence.

La cartographie informative des zones inondables est mise à jour environ une fois par an.

Particularisme de la région

Midi-pyrénées est la seule région française située au carrefour des quatre régions biogéographiques : atlantique, alpines, méditerranéenne et continentale. Cette situation lui confère une grande richesse : diversité biologique de ses milieux naturels et présence d'entités paysagères très marquées.

Superficie du bassin de la Garonne : 10 000 km² (Paris : 44 000 km²)

Toulouse a connu sa plus forte crue en 1875 où le débit a atteint 7 000 m³. Paris a connu sa plus forte crue en 1910 avec un débit de l'ordre de 2000 à 2400 m³

Vitesse de montée des eaux :

Toulouse : de 20 à 50 cm/heure

Paris : de 20 à 40 cm/heure

Durée de submersion :

Toulouse : de 24 à 48 heures (crues rapides)

Paris : plusieurs jours

Détails de prévision :

Toulouse : de 6 à 9 jours

Paris : de 1 à 2 jours

La situation du bassin de la Garonne est délicate en raison de plusieurs événements : remontées des pluies du sud-est, qui arrosent le Tarn et le Tarn et Garonne et des événements océaniques.

Eléments aggravants : le bassin de la Garonne est ceinturé par du relief et est en corolles. Ces événements ont généré quelques grandes crues comme celles du 3 mars 1930 sur le Tarn à Rabastens ou celles du 3 juillet 1977 sur le Gers.

La crue du 28 juin 1875

Elle constitue la crue de référence sur la Garonne. Nous disposons d'archives et de photos sur le sujet si bien que nous connaissons avec précision le tracé des zones inondables.

Pour repères : A l'endroit de l'hôpital de la Grave, la crue était à 3m80 au-dessus du sol

Elle a fait 208 morts, détruit 1200 maisons, emporté les ponts Saint-Michel et Saint-Pierre ainsi qu'Empalot

Pluviométrie enregistrée : 135 mm à Toulouse ; 190 mm à Foix et Montréjeau

Débit : 7 à 7500 m³/seconde

Crues de la Garonne à Toulouse, échelle Pont Neuf

Etiage : hauteur d'eau inférieure à 1 m

Crue décennale : 3,80 m

Crue centennale : 5,50 m

6 crues répertoriées à 5 m

5 crues répertoriées à 4 m

Depuis l'implantation de la SNPE en 1887, Toulouse n'a pas connu de crues supérieures à 4,50 m, la dernière a été enregistrée en janvier 2004 (3,52 m).

L'histoire de la Garonne est jalonnée de crues importantes et relativement souvent.

Vulnérabilité du site SNPE

- Ile
- Pas de protection
- Hauteurs d'eau comprises entre 2 et 4 m
- Vitesse : 1m/s
- Durée de submersion : 24 à 48 heures
- Vitesse de montée des eaux : 20 à 50 cm/h
- Site inondé à partir d'une hauteur au Pont Neuf de 4m50, ce qui laisse peu de délais pour l'évacuation totale
- Site totalement isolé sans possibilité d'intervention
- Plan secours de la ville prévoit la fermeture du chemin de la Loge à partir de 3 m
- Pas de retour sur expérience
- Crue juin 2000 (4m38), plus de 50 cm au poste de garde

L'annonce des crues

Elle repose sur un système de collecte. C'est ce réseau d'observation qui permet de faire l'alerte mais les délais de prévention demeurent limités, de six heures aujourd'hui

Le système collecte toutes les heures, permettant des annonces avec des précisions de l'ordre de 20 à 30 cm de précision.

Ces informations sont régulièrement fournies à la préfecture. Une réforme sur la prévision est en cours.

DEBAT

Lucienne Réal, Comité quartier Croix de Pierre : « Est-ce que les retenues collinaires, qui se sont multipliées dans le Gers, ont un impact sur les crues. Aussi, autrefois, l'Ariège était parsemé de moulins et de retenues des crues. Ne contribuaient-ils pas aux retenues des crues ? »

DIREN : « Les bassins collinaires ont un impact sur les petites crues mais pas sur les grandes. Quant aux moulins et barrages, ils ont un effet de laminage sur les petits débits. Mais dès que

le débit est élevé, l'effet est réduit à néant. Les volumes et les vitesses sont telles ici que cela ne joue pas. Aujourd'hui, le meilleur moyen de maîtriser les crues, c'est de libérer les champs d'inondation. Dans ce cas, il est possible d'obtenir une atténuation des crues ».

Sophie Vittecoq, Collectif Plus jamais ça : « *Quelles sont les mesures de sécurité prises par Isochem ?* »

Isabelle Delorme, Isochem : « Dans notre Plan d'organisation interne, nous avons un plan détaillé à partir d'une cote d'alerte à 2,50 m. A partir de là, il y a un plan à respecter comme nous avons pu le faire pour la crue de janvier 2004. Vous pouvez consulter ce POI dans lequel sont contenues toutes les mesures à prendre. A partir de 3 m, le pc de crise interne est activé. A partir de 4,38 m, l'entreprise est mise hors tension et évacuée ».

Lucienne Réal, Comité quartier Croix de Pierre : « Le PC de crise est activé à 3 m alors que le Chemin de la Loge est à 3 m. Comme évacue-t-on puisque c'est fermé ? »

Yves Favard, AVPRI : « Dans l'exposé, il est question de vitesse de montée des eaux comprises entre 20 et 50 cm/h c'est à dire qu'en une heure, les eaux montent donc d'un mètre supplémentaire. Les niveaux d'alertes sont-ils raisonnables par rapport au nombre de procédures à mettre en œuvre ? »

Jean Mahenc, président de la CLI, demande en effet si le délai de six heures paraît suffisant pour mettre en sécurité les installations.

Isabelle Delorme, Isochem : « La réponse est oui. Aujourd'hui, sur le site, nous n'avons pas beaucoup de produits à évacuer. Il reste les wagons d'ammoniac. Les produits stockés sont conditionnés dans des endroits prévus pour résister à la crue. Ensuite, les installations sont arrêtées, les stockers arrimés.

Pierre Benard, SNPE (reconversion), ajoute que l'entreprise a pris dans ses scénarii d'évaluation des risques la cinétique la plus aggravante. « La procédure est calée de façon à pouvoir évacuer dans les délais prévus. Arrêter une installation est rapide, l'évacuation des produits demande en revanche plus de temps ».

Yves Favard, AVPRI : ajoute qu'il est question dans l'étude de six à huit heures.

La DIREN précise alors que les vitesses évoquées (de 20 à 80 cm) « constituent un idéogramme général. Elles sont rarement de l'ordre de 50 cm durant toute la montée des eaux ».

Pierre Benard ajoute « qu'au niveau des accès, le portail est usuellement fermé et que le portail de secours est installé sur la partie la plus haute. Quand le Pont Neuf est à 5 m, le site est inondé à hauteur de 20 cm ».

Serge Armaignac, UD FO : « Je me souviens que lors de la crue survenue en 2000, le personnel n'a pas été évacué, pas même les stockeurs arrimés, toutes les installations ont été arrêtées dès le début de l'alerte ».

Rose Frayssinet, les Amis de la Terre : « Le chemin de la Loge est fermé à 3 m alors que le PC de crise est à 3 m. Donc, c'est une anomalie ? ».

Yves Gendreau, Isochem : « Le chemin est fermé car nous devons évacuer ».

Serge Armaignac, UD FO : « Nous ne passons pas par-là mais par le site d'AZF ».

Rose Frayssinet : « Dans le rapport de TNO, il y a une réserve par rapport au risque émis sur la solidité des installations en cas de fortes pressions ainsi que sur le risque de toluène à Raisio ».

Gilles Laumond, Raisio : « Le stocker de toluène (15 à 18 tonnes) a été arrimé et renforcé avec possibilité de l'évacuer dans des lieux précis et de vidange dans l'heure ».

M. Mollaret, UD CFDT : « Sur l'annonce des crues, il s'agit de données de pluviométrie ou de niveaux de rivières ? ».

DIREN : « Sur Toulouse, nous utilisons principalement les niveaux. Nous utilisons les pluies sur les zones amont ».

Jean Mahenc demande aux membres de la CLI s'ils ont toutes leurs réponses à leurs questions ou s'ils souhaitent un exposé de synthèse, précaution prise pour éviter « les redondantes questions ».

Yves Favard, AVPRI, fait valoir alors qu'il serait intéressant d'avoir un exposé d'Isochem sur les mesures prises afin d'en évaluer la cohérence par rapport aux scénarii évoqués.

Yves Gendreau, Isochem, accepte mais précise que cet exposé a déjà été fait au cours d'une précédente séance de la CLI.

La ville de Toulouse ajoute pour sa part qu'elle met à disposition les études réalisées à sa demande par le cabinet d'études SOGREAH.

Rose Frayssinet demande alors si cette étude pourrait être présentée à la CLI.

La ville préfère le faire sous réserve de validation de l'Etat.

Jean Mahenc souligne que c'est au commanditaire de l'étude d'en faire la présentation.

Christophe Mirmand, représentant la préfecture de la Haute-Garonne, accepte, le cas échéant, une présentation à deux voix.

Jean Mahenc inscrit à l'ordre du jour la poursuite de ce débat avec la présentation de l'étude en question.

ACTUALITE DES SITES

1) SNPE – Tolochimie

Sur la sécurité :

Le taux d'accident enregistré pour un million d'heures travaillées en 2003 (Isochem et ses intervenants) : 1

Taux de fréquence :

TF1 : 3,7

TF2 : 49,5

TF3 : 108

Objectifs 2004 :

TF1 : 88

TF2 : 147

TF3 : 266

Janvier 2004: deux accidents déclarés

Février 2004: 0

Mars 2004: 0

Rejets

Plusieurs paramètres sont mesurés : DCO, pH, composés chlorés, polluants spécifiques

- Taux de DCO (correspondant aux rejets organiques par jour) : 200 kg /jour (Arrête préfectoral autorise 1300 kg/jour)
- pH : taux de 8 (AP entre 5,5 et 9,5)

- Composés chlorés et bromés : taux de 0,76 (AP : 1,8)
- Polluants spécifiques (toluène ...): SNPE : 0,33 (AP : 0,50)

Yves Gendreau : « En 2003 nous avons enregistré 216 dépassements dus à un problème de régulation du Ph. A ce jour, pour 2004, 7 dépassements ont été notifiés. Mais attention, ce n'est pas parce qu'il y a dépassement par rapport à notre arrêté préfectoral qu'il y a pollution et rejets dans la Garonne ».

Ateliers en activité

Depuis le début de l'année, 4 ateliers sont 5 ont été redémarrés : pharma, perchlorate, phyto F1 et F2 (dans le cadre d'une campagne pour un fongicide vigne et pommes de terre). L'atelier MMH (mono méthylène d'hydrazine) est à l'arrêt. Yves Gendreau ajoute qu'il se pourrait que les produits utilisés dans le cadre des ateliers F1 et F2 génèrent des odeurs car il s'agit de produits soufrés organiques. « Pour y pallier, nous avons connecté tous les assainissements sur des colonnes d'abattage (eau de javel soude) et investi dans des inhibiteurs d'odeurs. Nous organisons depuis février 2004 une ronde journalière autour du site pour détecter les odeurs et enregistrer les paramètres. Nous avons détecté des odeurs qui ne sont pas continues. Un jour, nous avons décelé des odeurs aux paramètres supérieures aux taux habituels. Nous avons fait une campagne pour chercher les micro fuites en sachant que les teneurs demeurent faibles ».

DEBAT

La DRIRE veut revenir sur un point de l'intervention qui laisserait sous-entendre qu'il y aurait des dépassements autorisés par les arrêtés préfectoraux. « Nous concevons des dépassements de concentration quand il s'agit de débits faibles. Sinon, une action est menée. Il y a des dépassements tolérés mais non autorisés ».

Lucienne Réal, Comité de quartier Croix de Pierre sur la pollution émise par les produits injectés pour annihiler les odeurs.

Isabelle Delorme, Isochem, répond qu'il s'agit de quantités infimes

Serge Armaignac, UD FO, rebondit sur la présentation du taux d'accident et notamment le nombre d'accident élevé chez les sous-traitants pour rappeler l'intérêt d'un CHSCT de sites. Il tient également à préciser que l'atelier pharma, qui a démarré début janvier, devrait s'arrêter en avril et voudrait en connaître la durée.

Yves Gendreau, Isochem, répond que deux CHSCT de sites se sont tenus et que les informations sur l'atelier Pharma sont fausses.

Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre : Question sur le nombre d'employés sous traitants sur le site

Yves Gendreau, Isochem, précise d'abord que les entreprises extérieures interviennent majoritairement sur le démantèlement des ateliers, soit une trentaine de personnes pour le démontage, une cinquantaine sur l'activité de chantier hors fabrication. Il y a également un chantier en cours pour les installations des alimentations de secours (Lyonnaise des Eaux). « Les accidents qui ont été enregistrés ne sont pas chimiques mais liés au démantèlement. Nous avons eu une centaine d'incidents par an enregistrés sous forme de fiches d'acacias. Il n'y a pas d'objectif si ce n'est d'analyser l'accident et d'être transparent ».

Laurent Midrier, DRIRE : « Je suis très méfiant par rapport aux indicateurs TF1, TF2, TF3 car ils n'ont aucun rapport avec un accident majeur industriel ou environnemental. Le seul

indicateur pertinent est celui des fiches d'acacias car elles relèvent des écarts d'exploitation. Avoir un objectif en termes de déclaration d'incidents serait stupide car entraînerait inéluctablement des velléités de le cacher ».

Yves Favard, AVPRI, précise alors que ce qui intéresse à cet égard la CLI, c'est l'expérience tirée de l'analyse des accidents et les mesures de sécurité mises en place consécutivement aux écarts enregistrés.

Daniel Steinmetz, UD CGT, fait savoir que dans la perspective de l'arrivée sur le site d'autres activités industrielles, l'UD CGT a fait passer un certain nombre de propositions.

Pierre Bénard, SNPE (reconversion et services) : « Le démantèlement se poursuit pour la SNPE et Tolochimie. Le matériel va être mis aux enchères. L'étude détaillée des risques sur le sol est en cours sur les deux sites. Nous disposons désormais de l'analyse de la nappe et des sols. Nous sommes en train de calculer les expositions. Nous attendons encore des résultats et l'ensemble des conclusions sera présenté prochainement ».

Sophie Vittecoq, Collectif Plus Jamais ça : Question sur l'évacuation des produits ?

Pierre Benard répond que toutes les matières, qui devaient être détruites suite à l'arrêt de l'activité phosgène, l'ont été sauf 4 tonnes de TDI (isocyanates) qui sont conditionnées actuellement pour être détruites ensuite. Quant à Tolochimie, toutes les matières ont été envoyées en novembre 2002 en centres de destruction agréés. Il existe des bordereaux attestant du suivi de ces destructions.

2) Grande Paroisse

Deux chantiers en cours : le démantèlement et l'étude de réhabilitation

Le démantèlement a concerné ni sous enquête interne.

Il concerne les ateliers d'urée, de formols et résine, d'acide cyanique et dérivés chlorés, les stocks, les voies ferrées et les rack. Ils sont fermés depuis janvier 2004.

Les études réhabilitation

Quelques dates importantes

17 décembre 2003 : présentation à la commission mixte SPPPI/ORDIMIP

26 février 2004 : présentation à la DRIRE du diagnostic approfondi avec remise d'un certain nombre de documents, de l'EDR santé sur la base d'un scénario futur du site ainsi que le tiers expert (TNO) demandé par la DRIRE. Ces études mettent en évidence quelques problèmes de pollution azotée et des spots de pollution en métaux lourds, arsenic, cadmium. Dans les eaux, il y a uniquement des produits chlorés. Les diagnostics de zones ont été remis à la DRIRE.

Alain Lambert, représentant de Grande Paroisse : « La volonté de Grande Paroisse est de garder la trace de tous les matériaux utilisés sur le site. Nous avons pris du retard. Le diagnostic approfondi, complété par les conclusions de l'EDR santé et de la tierce expertise, n'a pas encore été remis. Nous devrions pouvoir présenter en juin à la DRIRE un scénario de réhabilitation ».

DEBAT

Jean Mahenc, président de la CLI : Tout en demandant le taux de concentration de cyanure dans l'eau, le président de séance fait observer que les membres de la CLI aimeraient avoir une information plus dense, lui-même ayant le sentiment de toujours avoir eu de la part de cette entreprise des informations aux compte-gouttes.

Alain Lambert, représentant de Grande Paroisse, répond que le taux de concentration de cyanure dans l'eau est de 200 mg.

Christophe Mirmand, préfecture Haute-Garonne, demande confirmation de la date de juin pour la remise du rapport de synthèse.

On lui répond qu'il pourrait être rendu en avril

M.Mollaret, UD CFDT : « Avec les éléments dont vous disposez, la dépollution est-elle envisageable d'un point de vue économique ? »

Alain Lambert : « Tout dépend de l'usage futur du site »

M.Mollaret : « Et s'il s'agit d'une affectation industrielle ? »

Le représentant de Grande Paroisse répond que, « dans ce cas, oui. L'EDR est basée sur un scénario qui prévoit à l'ouest un usage industriel, tertiaire et non résidentiel et à l'est un usage naturel.

Christophe Mirmand, sur la dépollution de la zone est

Alain Lambert répond que « rien, ou quasiment, n'est prévu ».

Lucienne Réal, Comité de quartier Croix de Pierre, fait allusion à ce qui est évoqué dans la presse sur l'implantation future de laboratoires sur le site AZF. « Accepteront-ils de s'installer sur un site pollué ? »

Jean Mahenc, président de la CLI, répond qu'une déclaration politique est prévue prochainement sur le sujet à l'occasion de la présentation du projet canceropole.

Jeanne Meynadier, Collectif Plus Jamais ça : « Qu'est ce qui est prévu pour les Ballastières ? »

On lui répond que le site a été sécurisé et rétrocédé à la Direction Générale des Armées.

Jean Mahenc répète qu'il « va vraiment falloir dire ce que signifie « sécuriser le site ». Car sécuriser un site peut vouloir dire « détruire ». Il existe des solutions de dépollution, c'est faisable techniquement mais a un coût ».

Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre : « Aurons-nous un retour sur les études d'impact santé ? ».

Laurent Midrier, DRIRE, répond que la DRIRE a eu une présentation orale de l'EDR santé et qu'elle attend une synthèse avant la présentation

Yves Favard, AVPRI : une précision sur le démantèlement des constructions jusqu'à 50 cm.

Alain Lambert : « Le sud a été traité et excavé à 50 cm ».

En conclusion, le représentant de Grande Paroisse précise que « la réhabilitation prendra le temps nécessaire une fois le scénario défini ».

3) Raisio

Présentation par Gilles Laumond

L'entreprise fonctionne à 60 % de sa capacité. L'ensemble du portefeuille chimique de Raisio, correspondant aux activités du site toulousain, a été vendu à un groupe suisse (CIBA), qui doit encore préciser sa stratégie, notamment en termes de sites qu'il compte garder. Actuellement, un inventaire des sites est en cours..

La prochaine réunion de la CLI est fixée au 24 mai 2004